

## Focus sur ZOOM

Zoom recouvre les principaux cas d'usage de la web conférence, du chat et la réunion en ligne. Zoom permet de créer une salle virtuelle dans laquelle les participants peuvent interagir aussi bien depuis leur ordinateur que depuis leur tablette ou leur smartphone.

L'utilisation nécessite la création d'un compte sur <https://zoom.us/signup> par l'animateur de la réunion qui crée ensuite une réunion et y invite les participants.

Par son ergonomie et sa facilité d'utilisation, ZOOM est en phase de devenir, avec la crise du COVID19, l'application de visioconférence la plus utilisée au monde.

**L'utilisation de cet outil est à proscrire** pour les raisons suivantes :

- La version gratuite à laquelle ont recours les établissements ne permet pas de bénéficier d'un contrat comme l'impose l'article 28 du RGPD liant le responsable de traitements (chef d'établissement) et le sous-traitant (Zoom). Les CGU de Zoom précisent : « *Zoom Video Communications, Inc. sera le responsable du traitement des données personnelles...* » ;
- Les données sont collectées dès lors qu'il y a interaction avec les services ZOOM et sont stockées aux Etats-Unis ou dans le monde entier, comme le précisent les CGU. **Il s'agit donc d'un transfert de Données à Caractères Personnels hors de l'UE, ce qui est par défaut interdit.**
- « *les données personnelles peuvent être transférées aux États-Unis, à une société affiliée à Zoom dans le monde entier ou à des tiers agissant [au nom de Zoom] aux fins de traitement ou de stockage* ». CGU ;
- soumis aux règlements de l'U.S. Federal Trade Commission « *Zoom peut être forcé de divulguer des données personnelles à la suite de requêtes légales par les autorités publiques et pour répondre aux exigences de la sécurité nationale ou des autorités.* »
- de nombreuses interrogations sur la sécurisation de cet outils sont soulevées.